

L'Algérie et la Société de l'Information

L'Algérie dispose d'atouts lui permettant de s'inscrire dans la dynamique mondiale de développement de la société de l'information, pour peu que certaines dispositions organisationnelles et réglementaires soient prises et soutenues par une volonté politique de la part des premiers responsables de l'Etat.

Il est évident que le pays connaît des carences dans le domaine des TIC et les indicateurs universels d'évaluation de ces technologies le prouvent :

- Moins de 6 lignes téléphoniques par 100 habitants,
- Un faible taux de pénétration des ordinateurs personnels dans les foyers,
- Absence de services d'information spécialisée ou grand public.

Cette situation est accentuée par un déficit culturel en matière de production et d'utilisation de l'information aussi bien dans les activités professionnelles que dans la vie privée.

Elle s'explique par un certain nombre d'éléments qui n'ont pas favorisé l'émergence d'une SI à la mesure des potentialités et ambitions du pays.

En effet, le statut actuel du secteur des télécommunications ne lui permet pas de faire face de manière efficace et dans les délais optimaux à la demande sans cesse croissante et diversifiée allant de la simple ligne téléphonique jusqu'à la mise en place de réseaux de transport de données intégrant les différents supports de transmission : câble, fibre optique, satellite, ...

Par ailleurs, l'absence d'un centre de recherche opérationnel dans le domaine des télécommunications handicape le développement technologique de ce secteur qui reste marginalisé sans une veille stratégique efficiente.

Les besoins potentiels ou exprimés des secteurs d'activités en matière de technologies de communication, nécessitent une organisation opérationnelle, un potentiel humain hautement qualifié et pouvant accéder aux produits de la Recherche & Développement dans le domaine mais aussi suffisamment motivé pour assurer un maximum de stabilité et donc une pérennité des actions qui seront engagées. La lente évolution de la société de l'information en Algérie s'explique également par deux facteurs :

- 1- le coût des équipements informatiques qui restent inaccessibles aux cadres moyens ;
- 2- l'absence de relation permanente entre d'une part le secteur universitaire et de recherche scientifique et les secteurs socio-économiques d'autre part.

Cette situation ne favorise pas un transfert de connaissance et de savoir faire vers les opérateurs économiques et les citoyens d'une manière générale.

Seul le Centre de recherche sur l'Information Scientifique et Technique (CERIST) a pu s'ouvrir sur son environnement socio-économique et développer des programmes permettant d'apporter des solutions à certains problèmes relatifs à la société de l'information et par la même favoriser sa promotion.

L'absence d'ouverture des institutions scientifiques nationales sur leur environnement ne veut pas dire qu'elles ne disposent pas de programmes ou de compétence pouvant promouvoir la SI.

Des dispositions devront être prises afin de valoriser les produits de recherche et du savoir-faire de ces institutions afin d'en tirer le plus grand profit et contribuer ainsi à l'émergence d'une SI dans l'intérêt d'un développement durable du pays.

Cependant cette situation ne devrait pas constituer une entrave majeure à la promotion de la société de l'information étant donné le potentiel scientifique, humain et matériel que renferme le pays. Les infrastructures de télécommunications, surtout les supports disponibles, le nombre d'ingénieurs qui arrivent annuellement sur le marché du travail et l'engouement de l'algérien pour tout ce qui est équipement de type technologique telle que la parabole qui connaît un fort taux de pénétration dans les foyers algériens, sont autant d'éléments qui encouragent à s'engager résolument dans la mise en œuvre d'un programme national de développement d'une Société d'Information en Algérie.

Programme national

Afin de réaliser le programme national du développement de la S.I. certaines actions doivent être entreprises:

1- Modernisation de l'administration publique

- Accélérer la circulation de l'information entre les opérateurs publics par la création des réseaux Intranet pour chaque secteur et des réseaux internes à chaque administration.
- Automatiser les opérations de guichet pour améliorer les services envers le public.
- Encourager la formation des agents aux nouvelles techniques de collecte, de traitement et de diffusion de l'information les concernant.
- Encourager la politique de démarche qualité en instituant le prix d'excellence de chaque service.

2- - Développement des infrastructures de communication

- Améliorer la qualité des transmissions en :
 - Allégeant les structures d'interventions,
 - Motivant les travailleurs sur le terrain,
 - Privatisant progressivement les services de télécommunications.
- Revoir la tarification en misant sur l'économie d'échelle :
 - Différencier les tarifs suivant les horaires,
 - Réviser en baisse les communications locales.
- Créer des PME/PMI dans le secteur,
- Assurer une mise à niveau générale au contact des nouvelles technologies,
- Encourager l'implantation des réseaux thématiques,
- Développer les techniques de protection de l'information, des réseaux et des ordinateurs et vulgariser leur utilisation.

3- Veille technologique

- Introduire, dans le cursus des formations, des modules sur la veille technologique,
- Encourager l'utilisation et le développement des outils de veille dans toutes les institutions,
- Créer des réseaux de veille technologique et promouvoir le métier de "veilleur" dans les entreprises,
- Créer les options de veille dans toutes les disciplines technologiques et autres,
- Elaborer un guide de déontologie du "veilleur".

4- Mise à niveau des contenus des enseignements

- Introduction de nouvelles disciplines dans les cursus de formation,
 - Le métier de veilleur,
 - Le métier du cyberbibliothéconome,
 - Le métier de chercheur en réseau,
 - Le métier d'Internet usager.
- Utilisation des interfaces homme réseau outils pour les études et de recherches,

- Utilisation des ordinateurs comme outils de rédaction, de réflexion, de communication et de recherche dans tous les domaines,
- Développement du télé-enseignement,
- Introduction de l'audio-visuel dans la formation.

5- Développement des services d'information à valeur ajoutée

- Création et subvention des B E T (Bureau d'Etudes Techniques) sur les techniques de l'innovation,
- Création d'unités documentaires spécialisées par thème qui assurent la collecte, le traitement et la diffusion de l'information spécialisée.
 - Assurer la veille à la demande,
 - Gérer le profil des entreprises et leur fournir information, outils et assistance.
- Création d'unité de recherche sur Internet assurant la recherche de l'information, sa traduction et sa mise sur support adéquat,
- Création des BET traitant de l'information en vue d'utilisation spécifique sur le compte des administrations et les entreprises et en vue de la recherche scientifique et technique.

6- Promotion du patrimoine culturel et artistique

- Présentation du patrimoine national sur un site en amélioration continue,
 - Bonne présentation de l'ensemble,
 - Possibilité de poser des questions et de fournir des réponses en temps réel,
 - Assurer au site des passerelles vers d'autres sites qui traitent de notre patrimoine,
 - Alimenter le site par des recherches se rapportant au patrimoine,
 - Créer une bibliothèque virtuelle sur le patrimoine culturel et assurer sa consultation on-line,
 - Différencier les accès pour des fins de recherche, du tourisme, de la recherche et adapter une tarification .

7- Développement des Technologies de l'information et de la communication - L'Internet

- Assurer la connexion téléphonique de toutes les régions du pays,
- Créer au moins un nœud Internet dans chaque ville,
- Réviser à la baisse les communications locales,
- Réviser à la baisse les tarifs de connexion aux nœuds Internet les plus proches,
- Encourager des PMI/PME du montage d'ordinateur et de modem,
- Encourager la formation en Informatique, en techniques de navigation et en sécurité d'information.

8- Développement du réseau d'information de la PME/PMI

- Création d'un groupement favorisant le développement des réseaux thématiques qui fournira de l'information utile, traitée et mise à jour aux PME/PMI concernées,
- Création de bibliothèques virtuelles thématiques mises à la disposition des PME/PMI pour les besoins de recherche et d'innovation,
- Création de BET conseil en veille, formation et information dans les PME/PMI.

9- Promotion de l'image de l'Algérie à l'extérieur

- Mise à contribution des ambassades algériennes pour la diffusion de l'information concernant l'Algérie selon les spécificités de chaque pays hôte,
- Création de banques de données nationales et leur mise sur réseau,
- Mise à niveau et formation accélérée des agents des ambassades à ces nouvelles techniques et leur mise en œuvre.

10- Mise en place de l'observatoire de la société de l'information en Algérie

Le rôle de cet observatoire serait :

- L'inventaire des acteurs clefs (personnes et institutions) de la société de l'information en Algérie
- L'inventaire des actions de promotions de la société de l'information (actions de

communication, publications, manifestations, etc...)

- L'inventaire des projets société de l'information qui se font à l'échelle nationale
- L'élaboration d'un tableau de bord des indicateurs de base de la société de l'information en Algérie (taux de pénétration de la téléphonie, de l'informatisation domestique et professionnelle, de l'utilisation de l'Internet domestique et professionnelle statistiques diverses...)
- Le suivi de l'évolution du cadre réglementaire et législatif relatif au domaine des télécommunications (libéralisation, politique tarifaire...).

11- Mise à profit des opportunités de coopération internationale dans le domaine de la SI.

La Commission Européenne a lancé ces dernières années toute une série d'actions, initiatives et programmes de coopération ayant pour objectif la promotion de la SI Euro-méditerranéenne (Inventaire *ESIS II* programme MEDA, Initiative EUMEDIS, ...)

L'Algérie, qui est déjà partie prenante de certaines de ces actions, doit mettre à profit ces opportunités de coopération, d'échange et de financement par une participation systématique et active.

